

Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick

États financiers non vérifiés

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick

CONTENU

	Page
Rapport de mission d'examen de l'expert indépendant	
États financiers	
États non vérifiés des résultats financiers	2
États non vérifiés des résultats de fonctionnement et de l'actif net	3
États non vérifiés des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires des états financiers non vérifiés	5 et 6

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DE L'EXPERT INDÉPENDANT

À l'attention du Conseil du :

Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan du **Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick** au 31 décembre 2024 ainsi que l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net et l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date; nous joignons un résumé des principales conventions comptables suivies et d'autres explications.

Responsabilité de la direction en ce qui concerne les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, et de l'application du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers où ne se trouvent pas d'inexactitudes importantes, qui pourraient résulter d'une fraude ou d'une erreur.

Responsabilité de l'expert

Nous avons la responsabilité d'exprimer une conclusion au sujet des états financiers fondée sur notre examen. Nous avons fait notre examen selon les normes généralement admises au Canada pour les missions d'examen, qui nous imposent de respecter un code de déontologie approprié.

Un examen des états financiers selon les normes généralement admises au Canada pour les missions d'examen comporte une assurance limitée. L'expert applique des procédures consistant principalement en demandes de renseignements auprès de la direction et d'autres composantes du sujet, au besoin, analyse les résultats et évalue les résultats obtenus.

Lors d'une mission d'examen, les procédures suivies sont de moindre envergure et diffèrent de celles menées lors d'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. En conséquence, l'opinion que nous exprimons sur ces états financiers n'est donc pas celle d'un vérificateur.

Conclusion

Notre examen n'a rien révélé qui nous donne à penser que les états financiers ne présentent pas, à tous égards importants, la situation financière du **Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick** au 31 décembre 2024 et les résultats de son fonctionnement et des flux de trésorerie de l'année terminée conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Cumming & Associates

Saint John (N.-B.)

Chartered Professional Accountants

Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick

2

États non vérifiés des résultats financiers

au 31 décembre 2024

	2024	2023
ACTIF		
Courant		
Encaisse	\$ 283,020	203,340
Frais payés d'avance	381	904
Avance à l'ACORP (Note 4)	16,200	-
	<u>299,601</u>	<u>204,244</u>
Avance à l'ACORP (Note 4)	-	32,400
Placements à long terme (Note 3)	<u>395,022</u>	<u>351,379</u>
	<u>694,623</u>	<u>588,023</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes créditeurs	8,338	8,179
Revenu comptabiliser d'avance	253,275	195,135
	<u>261,613</u>	<u>203,314</u>
ACTIF NET		
Actif net non affecté	<u>433,010</u>	<u>384,709</u>
	<u>433,010</u>	<u>384,709</u>
	<u>\$ 694,623</u>	<u>588,023</u>

Au nom du conseil

_____ administrateur

_____ administrateur

(voir les notes complémentaires)

Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick

3

États non vérifiés des résultats de fonctionnement et de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2024

	2024 Budget	2024 Actual	2023 Actual
Revenus			
Cotisation des membres	\$ 290,175	\$ 282,597	277,280
Autres revenus	7,250	9,035	4,920
	<u>297,425</u>	<u>291,632</u>	<u>282,200</u>
Dépenses			
Salaires	175,000	171,278	163,109
Loyer	11,000	14,988	10,695
Adhésion à l'Alliance	14,000	14,259	13,596
Frais de voyage et réunion	10,000	10,872	6,237
Comptabilité	8,700	8,945	6,656
Contrats et projets	12,800	7,802	5,075
Honoraires	10,000	7,725	8,725
Téléphone	7,000	6,318	5,009
Services informatiques	10,000	6,222	14,357
Frais juridiques	10,000	6,184	71,585
Traduction et interprétation	5,000	5,325	1,399
Fournitures de bureau, frais de poste et photocopies	4,000	2,580	1,226
Assurance	2,600	1,499	1,559
Frais bancaires	1,500	966	1,479
Amortissement	-	-	913
	<u>281,600</u>	<u>264,963</u>	<u>311,620</u>
	15,825	26,669	(29,420)
Intérêt sur investissement	<u>4,000</u>	<u>21,632</u>	<u>11,120</u>
Excédent (déficience) des revenus sur les dépenses	19,825	48,301	(18,300)
Actif net au début de l'année	<u>384,709</u>	<u>384,709</u>	<u>403,009</u>
Actif net à la fin de l'année	<u>\$ 404,534</u>	<u>\$ 433,010</u>	<u>384,709</u>

Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick

4

États non vérifiés des flux de trésorerie**Exercice clos le 31 décembre 2024**

	2024	2023
Flux de trésorerie provenant (affectés à) des activités		
Fonctionnement		
Excédent (déficiency) des revenus sur les dépenses	\$ 48,301	(18,300)
Amortissement financier	-	913
	48,301	(17,387)
Fluctuations du fonds de roulement autre que les disponibilités :		
Frais payés d'avance	523	13,852
Comptes créditeurs	159	1,983
Revenu reporté	58,140	46,335
	107,123	44,783
Placements à long terme		
Avance à l'ACORP	16,200	-
Achat d'immobilisations	(286,468)	(96,495)
Produit de la vente de placements à long terme	242,825	150,000
	(27,443)	53,505
Augmentation (diminution) de l'encaisse	79,680	98,288
Encaisse au début de l'exercice	203,340	105,052
Encaisse à la clôture de l'exercice	\$ 283,020	203,340

(voir les notes complémentaires)

1 NATURE DES ACTIVITÉS

Le Collège est constitué en corporation selon la loi du Nouveau-Brunswick intitulée *Loi sur les compagnies pour l'établissement* et l'application de normes régissant l'exercice de la physiothérapie dans la province du Nouveau-Brunswick. Le Collège est exonéré de l'impôt sur le revenu conformément à la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Revenus

Les revenus se composent des cotisations annuelles standards des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick qui sont constatées à titre de produits lorsqu'elles deviennent exigibles au cours de chaque exercice financier.

Incertitude de mesure

Pour préparer des états financiers selon les normes comptables canadiennes reconnues pour les organismes sans but lucratif, l'organisation doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré de l'actif, du passif et du passif éventuel à la date des états financiers et sur le montant déclaré des revenus et dépenses au cours de la période visée. Ces estimations sont revues périodiquement et, quand des rajustements sont nécessaires, ils sont portés au compte des gains au cours de l'exercice où ils sont connus. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Revenu reporté

Il s'agit du produit constaté d'avance correspondant à la portion des frais d'adhésion perçus au cours de l'exercice qui porte sur des périodes ultérieures.

3 PLACEMENTS

	2024	2023
Placements à long terme	<u>\$ 395,022</u>	<u>351,379</u>

Les placements à long terme sont présentés à leur juste valeur. Ils se composent de fonds communs de placement du marché monétaire canadien achetés par l'intermédiaire de l'établissement financier de l'organisation.

4 AVANCE À L'ACORP (Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie)

Ne portant pas intérêt, garanti par un privilège sur tous les actifs de l'ACORP, dû en 2025.

5 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les instruments financiers du Collège sont composés de disponibilités, de fonds communs de placement du marché monétaire et de comptes créditeurs. La juste valeur de ces instruments se rapproche de leur valeur comptable, sauf indication contraire.

Le Collège dispose d'un cadre exhaustif de gestion des risques pour surveiller, évaluer et gérer les principaux risques découlant des instruments financiers.

Risque lié aux taux d'intérêt

Les investissements du Collège dans les fonds communs de placement du marché monétaire sont exposés aux fluctuations des taux d'intérêt sur les marchés d'investissement canadiens. Ces fluctuations auront une incidence sur les futurs flux de trésorerie de l'organisation.

6 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds détenus par des institutions financières.